

Conseil de Paris des 27, 28 et 29 mars 2017

### Vœu de l'Exécutif relatif aux grandes infrastructures sportives

Considérant le vœu déposé par le groupe écologiste de Paris relatif à un débat public sur les grandes infrastructures sportives ;

Considérant la politique dynamique de la Ville de Paris pour entretenir, moderniser et développer son patrimoine sportif de haut niveau : reconstruction du stade Jean-Bouin (2013) ; modernisation de l'AccorHotel Arena (2015) ; rénovation du Parc des Princes (2015) ; modernisation de Roland-Garros (en cours)

Considérant que le financement et le mode de gestion des grands équipements sportifs parisiens ont été établis en fonction du potentiel économique et des capacités de développement des disciplines sportives et des acteurs concernés ;

Considérant qu'à l'exception du Stade Jean-Bouin toutes les opérations susmentionnées n'ont pas fait l'objet de financement par la Ville de Paris et tous les équipements susmentionnés ont été concédés ou délégués en gestion à des opérateurs privés ;

Considérant l'utilité avérée du Stade Jean-Bouin depuis son ouverture: résidence du Stade Français Paris (depuis 2013), accueil de la coupe du monde de rugby féminin (2014), accueil d'une étape du Seven Series (2016), mobilisation pour l'Euro 2016, accueil des matchs du Red Star (depuis 2016), stade d'accueil pour la coupe du monde de football féminine (2019) et candidat à l'accueil de la coupe du monde de rugby (2023) et des Jeux Olympiques et Paralympiques (2024) ;

Considérant les questions soulevées par le projet de fusion annoncé puis retiré entre le Stade Français Paris et le Racing 92 ;

Considérant la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 prévoyant un important effort d'investissement à l'échelle métropolitaine et dans un esprit de rééquilibrage territorial ;

Sur proposition de l'Exécutif, le Conseil de Paris émet le vœu que :

- Un débat soit organisé en commission du Conseil de Paris sur la question des grands équipements sportifs permettant un échange sur le maillage territorial à l'échelle métropolitaine, les conditions de financement et de gestion et le soutien au sport de haut niveau ;

